

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

N°56 JUIN 2015

NUMÉRO SPÉCIAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE





ABOVE & BEYOND



SÉRIE LIMITÉE

RANGE ROVER EVOQUE BRITISH EDITION

landrover.fr

Land Rover célèbre son identité britannique avec la série limitée Range Rover Evoque "British Edition", inspirée du drapeau "Union Jack", que l'on retrouve sur le spoiler arrière et les coques de rétroviseurs extérieurs. Le toit contrasté et les jantes exclusives 20" Blanc Fuji viennent renforcer l'exclusivité exprimée par cette série limitée.

Réservez votre essai dès maintenant.

Land Rover Strasbourg

www.land-rover-strasbourg.fr - E-mail : clementwieser@groupehess.com

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Stéphane Beuret et Thomas Thias



Béatrice Roecker
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 85



Camille Ferrer
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Agent technique

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • **Tél. 03 88 79 12 77** • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr
Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

S O M M A I R E

Assemblée générale FDC67	4-23
- Rapport moral	4-9
- Compte-rendu de gestion	9-12
- Intervention M. Doisy (DDT)	14
- Intervention M. Renaud (ONF)	15
- Activités FARB	18
- Commission Grand Gibier	18
- Associations spécialisées	19-21
- Médaillés 2015	12-23
- Vote des résolutions	23
Brèves	24
Compte-rendu	26
Aménagement	28
Petites annonces	34



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment au soutien
de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

E D I T O R I A L

Les « repreneurs »

À l'heure où j'écris ces quelques mots certains lots de chasse cherchent désespérément un repreneur. Les raisons en sont diverses et ne sont pas l'apanage des chasses de petit gibier mais concernent aussi les chasses aux gros.

Dans les chasses de petit gibier, les quelques derniers lièvres ont intérêt à partir à temps à la recherche de leurs rares compagnes afin d'assurer la procréation et attirer par leurs folles exhibitions l'œil des chasseurs. Ces chasses conviennent à un chasseur qui aime le lièvre pour la biodiversité et qui aime gérer et améliorer l'environnement avant de penser chasse.

Quand en plus, les derniers lièvres de la région strasbourgeoise se donnent rendez-vous derrière la *Charrue* pour se régaler des dernières variétés d'asperges super précoces, super goûteuses et super appétentes de Hoerd, qui peut en vouloir à ces léporidés? Le maire qui n'est pas chasseur et qui se retrouve avec une chasse sur les bras? L'agriculteur qui subit les dégâts liés à ces regrettables coutumes gastronomiques? La solution consisterait à placer des grillages électriques mobiles anti lapins (1 355.37 euros ht le kit de 500 mètres). Avec 58 000 euros vous en avez 22 kilomètres réutilisables (avinord@avicontrol.fr). Se renseigner auprès de Nicolas Braconnier. Ce lot de chasse convient à un agriculteur exploitant qui aurait la chasse pour le prix de la clôture.

Les chasses vives en sangliers ne sont pas nécessairement très prisées. Car s'il n'y a pas corrélation linéaire entre le nombre de suidés et le montant des dégâts comme le montre le graphique commenté par le président de la Commission Grand gibier dans les pages intérieures, il y a néanmoins une relation cyclique et explosive entre ces deux facteurs susceptibles d'anéantir les récoltes des agriculteurs, de mécontenter Pascal et de soulager sérieusement le portefeuille des chasseurs du secteur. Sans compter l'épée de Damoclès qui en tombant évincera le chasseur pour la durée du bail pour non réalisation de nuisibles.

Une troisième catégorie de lots touchée par la désaffection des chasseurs est celle impactée par la quasi disparition des postes fixes. Ceci a entraîné une fuite des anciens partenaires qui refusent une part de chasse sans sièges ni même de strapontin pour la séance du samedi soir. Peut convenir à des politiques alsaciens.

Vous n'êtes bien sûr pas obligés de me croire.

Bon affût et meilleures salutations en Saint-Hubert.

Gérard Lang, *Président de la FDC67*





Rapport moral

Je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. L'assemblée Générale est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité. Je vais maintenant vous présenter le rapport moral. Je vous dispenserai du rapport d'activités et de l'énumération de toutes les réunions auxquelles nous avons assisté. L'année 2014 a été marquée par une actualité riche et variée au niveau national ainsi qu'au niveau départemental. Je vous en présente l'essentiel.

Nouvelles de la Préhistoire

Pariétal: Le fac-similé de la Grotte Chauvet

La grotte Chauvet en Ardèche vient d'être totalement reconstituée à l'identique en 3 D pour les visiteurs. Elle a été récemment ouverte au public.

C'est la plus belle œuvre de l'art pariétal de nos ancêtres du paléolithique. La plus imposante et la plus riche d'Europe, elle dépasse la grotte de Lascaux en Dordogne. Elle a 36 000 ans c'est-à-dire l'âge de l'homme moderne (*homo sapiens*). Elle fait la part belle à la chasse et aux animaux, le couple garant de la survie des hominidés.

Elle illustre particulièrement les animaux vénérés par l'homme tel le lion, le léopard, le rhinocéros, l'ours des cavernes. Elle vaut un voyage.



Nouvelles nationales

La loi d'avenir agricole

Si cette loi donne certaines garanties au patrimoine faunistique comme l'article L 425-4 dans son premier alinéa, la suite donne la part la plus belle au monde végétal et surtout

à l'économie forestière de production. Les gestionnaires forestiers ont la main. Le nouveau code forestier avec son article L 112-1 ne laisse plus aucun doute sur les intentions... du législateur.

Nous comprenons mieux que lors du Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs, notre Ministre de l'Agriculture M. Le Foll voulait d'emblée nous rassurer sur le sort des brouteurs en précisant dans son discours; «*il n'y aura pas d'éradication du cerf*». En aurait-on déjà parlé en haut lieu?

Nous les chasseurs sommes tous d'accord pour ne pas laisser nos forêts et notre économie nationale être dévastées par la dent du cerf.

Nous comptons une fois de plus sur le bon sens des forestiers pour trouver un écosystème forestier équilibré incluant les brouteurs.

Nous reprenons ici les principaux textes impliquant la faune et la flore.

Article L 425-4, modifié par LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 art. 67

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles :

- d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée,
- d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants :

1. la chasse, la régulation,
2. la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion,
3. ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés.

La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage.

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné.

Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 :

1. du nouveau code forestier ainsi que
2. les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code.

Article L 112-1 (nouveau code forestier)

Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation. **Sont reconnus d'intérêt général :**

1. La protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable.
2. La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestière.



Il est tenu un inventaire permanent des ressources forestières de la Nation. Dans un délai de deux ans suivant l'édition du programme national de la forêt et du bois, un programme régional de la forêt et du bois adapte à chaque région les orientations et les objectifs du Programme national de la Forêt et du bois.

1. Il fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs.



Les participants à l'AG de la FDC67 ont été accueillis dans la salle polyvalente de Geudertheim par Pierre Gross, maire du bourg

2. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés.
3. Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois.
4. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, le programme d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 113-2.

Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Les points positifs

- L'article adopté par la Commission du Développement Durable relatif à la sensibilité des animaux sauvages a été supprimé.
- La liste des espèces gibiers ne sera pas fixée par le ministre qu'après avis du Muséum et de l'AFB.
- Les amendements visant à interdire la chasse le dimanche et la chasse de nuit ont été écartés.
- La chasse et la pêche ne figurent pas sur la liste nationale des activités potentiellement perturbantes qui doivent faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000.

Les points négatifs

- L'amendement concernant le nombre de représentants des intérêts cynégétiques, qui passe de 11 à 9, au sein du CA de l'ONCFS a été voté. Les collectivités n'y sont pas intégrées.

Nouvelles de la Région ALCA

Le 7 avril 2015 les fédérations départementales des chasseurs composant la future Grande Région ALCA se sont réunies à Atton en Meurthe et Moselle. La défunte Région Alsace

avait un représentant au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Chasseurs. L'Alsace et la Moselle demande un représentant pour les départements à loi locale.

Dernières Nouvelles de la Région Alsace

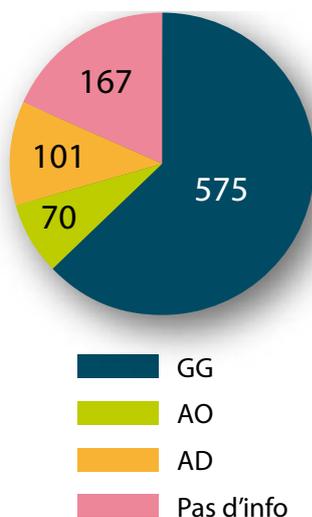
Le journal «*la Chasse en Alsace*» sous l'égide du journal «*L'Alsace*» a sorti son dernier numéro en avril 2015. Ce mensuel était très apprécié par les chasseurs locaux et nationaux pour ses articles de fond. L'association «*La Chasse en Alsace*» composée des 2 Fédérations des chasseurs, Bas-Rhin et Haut-Rhin et du FIDS haut-rhinois (le FIDS bas-rhinois s'est quant à lui retiré de l'Association) tente de ressusciter ce journal. Elle a trouvé un reprenneur avec les Editions du Lion. Ce journal sortira dès le mois de juillet. Nous lui souhaitons bonne chance.

Nouvelles du département

Le grand chantier de 2014 : Les adjudications des chasses communales

Sur 913 lots communaux ou intercommunaux, 575 ont été loués par mode de gré à gré soit 77 %, 70 en appel d'offres soit 8 % et 101 en adjudication soit 11 %.

Répartition des modes de location



Les chiffres présentés sont approximatifs et risquent encore d'évoluer de façon significative puisqu'à ce jour, pour environ 160 lots, les don-

nées sont manquantes. Nous avons pu dégager les tendances de prix sur environ 620 lots, qui à surfaces équivalentes (plus ou moins 50 ha) peuvent faire l'objet de comparaison. Ainsi, l'on peut noter que 150 lots ont été repris au même prix, 150 lots revus à la hausse et 350 à la baisse.

Les diminutions

- 17 lots baissent entre 5 000 et 10 000 €
- environ 80 lots entre 2 000 € et 5 000 €
- environ 150 lots entre 1 000 € et 2 000 €
- environ 100 lots entre 0 et 1 000 €

Ce qui représente une diminution moyenne de 1568 € par lot ou 25,2 %.

Les augmentations

- 1 lot augmente de 6 000 €
- 5 lots augmentent de 3 000 € à 5 000 €
- 6 lots augmentent de 2 000 € à 3 000 €
- 15 lots augmentent de 1 000 € à 2 000 €
- 85 lots augmentent jusqu'à 1 000 €

Soit une augmentation moyenne de 850 € par lot ou 12,50 %.

En 2014/2015, les loyers de chasse ont rapporté 5 880 000 euros. Ils ne génèrent plus que 4 430 000 euros soit un manque à gagner pour les communes de 1 450 000 euros et pour le FIDS 174 000 euros. (Source info : FIDS)

16 lots de chasse seraient toujours sans preneurs. Les agriculteurs ont proposé une réunion avec les maires, la DDT, la FDC etc. pour débloquer la situation du moins pour le gibier rouge. De nombreux facteurs sont à l'origine de la baisse et de la non relocation. On peut citer :

- La crise économique actuelle de la France qui a aussi très durement touché l'économie alsacienne.
- La raréfaction du petit gibier.
- La facture des dégâts de gibiers rouges et noirs.
- La surévaluation des lots lors du précédent bail.
- Le nombre de postes fixes d'agraïnage qui a souvent été divisé par 2

ou 3 voire également par 6.

On peut citer les cas d'une commune G... touchant précédemment 10 000 € et dont le nombre de postes fixes a été réduit à 1, et qui ne trouve pas preneur après 2 adjudications et un appel d'offre. Les anciens associés de chasse ne veulent pas payer une part conséquente pour avoir le droit d'occuper un poste agrainé 1 samedi sur 6... le maire de G... prétend qu'en cas de baisse du loyer, la commune ne peut plus honorer ses dettes vu que l'Etat a réduit les subventions... Affaire à suivre et pendant ce temps les sangliers ne sont pas inquiétés et font joyeusement des dégâts.

Les relocations des Chasses Domaniales

Les règlements des chasses domaniales vont évoluer vers plus de simplicité. Exit : les cartes d'invités lors des battues, etc. Le gré à gré fait son apparition pour les locataires en place depuis 3 ans et avec lui le contrat cynégétique. Le droit de priorité est maintenu pour les locataires en place depuis 3 ans.

Objectif : une gestion économiquement supportable basée sur l'abroustissement différentielle entre un système d'enclos exclos et autres placettes.

Nos dossiers

Nos grands gibiers

Le président de la Commission Grand Gibier fera le bilan qualitatif et quantitatif pour le cerf élaphe, le chevreuil et le sanglier. Surveillons nos bêtes noires et soyons vigilants.

Notre grand problème c'est le petit gibier

Plan de relance petit gibier 2005-2014

Lors des derniers baux 2006-2015, le plan de relance du Petit Gibier reposait principalement sur un espoir d'amélioration des assolements agricoles et sur des conventions de non-chasse des espèces de petit gibier pour favoriser un retour naturel des populations. En effet, à la fin de la non chasse (2008) on observe une augmentation sensible des po-

pulations. Cf graphique de la FDC. Malheureusement dès 2009, l'environnement agricole s'est fortement dégradé, notamment avec la fin de l'obligation de gel des terres. À cette catastrophe se sont ajoutés des problèmes sanitaires et météorologiques néfastes.

Plan de relance petit gibier 2015-2017

La Fédération a imaginé un Nouveau plan de relance pour la nouvelle campagne 2015-2024 pour essayer de redynamiser le petit gibier, redonner le moral aux chasseurs de plaine et accompagner les jeunes locataires de chasse en plaine. Le Conseil d'Administration a budgétisé une aide de 2 x 35 000 € soit 70 000 € sur 2 ans. Ce plan est basé sur l'augmentation des cultures favorables à la reproduction. Ce plan de relance petit gibier sera aussi de nature à resserrer les liens entre agriculteurs et chasseurs. Nous espérons qu'à l'issue des 2 ans de soutien de la FDC, les chasseurs sauront voler de leurs propres ailes et perpétueront ces pratiques pour le bien de leur faune.

Détails des aides FDC

Aides à l'amélioration de l'environnement

Seront proposées des indemnités de compensation de cultures pour le :

1. Remplacement du maïs par de la céréale à paille sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenu pour l'agriculteur sera versée à hauteur de 250 €/ha sur signature d'un contrat* (disponible à la FDC). La surface « dédommagée » est hors des obligations de la PAC.

2. *Intérêt* : La fauche tardive des céréales épargne les nids et la vie des jeunes levrauts.

3. Installation d'ilots ou de bandes de luzerne (de moins de 20 ares d'un seul tenant) qui coupent les grandes emblavures de maïs. Ces surfaces seront indemnisées à 400 € les 20 ares à l'agriculteur pour perte de revenus sur signature d'un contrat* avec un engagement de fauche après le 1^{er} juillet.



Intérêts : La fauche tardive épargne les nids et la vie des jeunes levrauts. Cette légumineuse est cultivée sans traitement chimique et représente une niche idéale de couvert et de nourriture pour les insectes etc.

4. Revalorisation des indemnités « *jachères environnement et faune sauvage* » et contrat « *biodiversité* » de 100 € à 150 €/ha (hors de minimis). Ces couverts peuvent être compatibles avec les mesures de diversification des assolements et les surfaces déclarées en SIE (Surfaces d'Intérêts Ecologiques) si les couverts sont renouvelés au moins tous les 5 ans. Le budget de ces contrats existant depuis de nombreuses années n'est plus que faiblement utilisé. Peut-être que cette revalorisation proposée par la Commission Petit Gibier sera plus incitative. Les contrats devront avoir une durée de 2 ans. Les parcelles ou bandes indemnisées devront se situer dans des chasses typiques de plaines à petit gibier et à plus de 300 mètres de tout massif boisé ou l'agrainage du sanglier est autorisé.

Aides au plan de régulation des prédateurs (Rappel)

Les GGC pourront allouer des aides pour l'acquisition de piège ou nasses à corbeaux. Ces GGC et l'Association des Piégeurs pourront demander une aide auprès de la FDC pour l'achat de ce matériel (jusqu'à 1500 € par an).

Plusieurs types de pièges représentant un investissement lourd de départ ont été présentés. Ils ont pour objectif de rendre les tournées de terrain efficaces tout en simplifiant le respect de la réglementation sur la périodicité des relevés.

Ainsi ont été présentés, les faux-terriers, les nasses à corvidés pouvant être également combinées avec une chatière ainsi que d'un caisson avec piège à œuf. Ces nasses à corvidés pourront également être mises en avant dans le relationnel avec les agriculteurs.

Tous ces pièges permettent un relevé dans la matinée sur une zone restreinte de nos territoires et quant aux faux-terriers, ils sont prenants durant la période de rut du renard et ne sont équipés de pièges que lors des relevés matinaux décidés par le piégeur selon sa disponibilité.

Programme d'agrainage petit gibier

Le locataire qui souhaite bénéficier de ces aides devra s'engager à agrainer le petit gibier.

Agrainer le petit gibier, quels intérêts ?

L'agrainage du petit gibier permet de réduire les pertes hivernales grâce à un meilleur cantonnement et une meilleure survie des oiseaux.

Au printemps, il permet d'améliorer le succès de la reproduction du fait d'une meilleure condition physique des reproducteurs et d'une limitation du risque de prédation si les dispositifs sont bien intégrés au milieu. Pour le faisán, prévoir une répartition spatiale des agrainoirs en fonction d'éléments fixes persistants et de couverts favorables à la nidification. Tendrez ensuite vers 1 agrainoir par coq territorial ce qui en fera bénéficier également ses poules qui pourront trouver aisément leur nourriture sans avoir à parcourir de grandes distances notamment pendant la phase de ponte et de couvaision.

Pour vous procurer ce matériel, la FDC a réalisé une commande groupée d'agrainoirs à 5 € l'unité, support compris.

Conditions d'accès à ces aides

La première : être à jour de toutes les cotisations dont le FARB.

Assemblée générale

La deuxième : prévoir un programme de régulation des prédateurs.

La troisième : planifier un agrainage sélectif.

Les 2 mesures phares (céréales à paille et luzerne) : sont limitées à une enveloppe de 1 000€ par locataire de chasse et par an.

Il est utile de rapidement prendre contact avec vos agriculteurs pour la signature des contrats car les subventions seront allouées jusqu'à épuisement des 35 000€.

Les trois anciennes aides sont toujours d'actualité

1. Les subventions pour les contrats Jachères Faune Sauvage ont été revalorisées en 2013 ce qui explique la petite augmentation. (voir tableau ci-contre)

2. Les subventions pour réimplanter des éléments fixes du paysage. La FDC subventionne fortement les plantations des haies, les variétés locales de pommiers haute tige etc.

3. Le Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes (FARB) dont les actions vous seront détaillées par Nicolas Braconnier, Technicien en Chef de la FDC, en charge des actions pour le FARB.

Nos actions pour une meilleure connaissance de la biologie des espèces



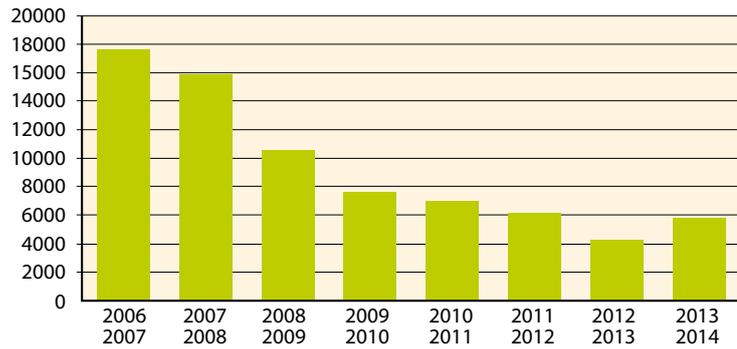
Suivis des sangliers par GPS

Une collaboration ONCFS, FDC 67 et GGC de La Petite Pierre permettra de mieux connaître la pérégrination et l'implication des sangliers, de la RNC et autour de la RNC, dans les dégâts aux terres agricoles de part et d'autre de la RNC.

Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien

Cette étude est initiée et financée par les FDC 54, 57, 67, 68, 70, 88,

Contrats Jachères Faune Sauvage - Montant des subventions accordées



90 et la FNC.

Directeur des travaux : Professeur Schnitzler

- Professeur Schnitzler, *Université de Metz*, *Directeur des travaux* : analyse historique des écosystèmes

- Dr Duchiron : analyse des écosystèmes

- Professeur Bocherens, *Université de Tübingen* : analyse isotopique des échantillons de cerfs du mérovingien,

- Dr Schlummbaum, *Université de Bâle* : analyse génétique du mtDNA ancien

Cabinet Vesontia : analyse sociologique.

Nos actions dans le domaine de la prévention santé

Le réseau SAGIR : réseau sentinelle de la santé publique

Quotidiennement nos techniciens

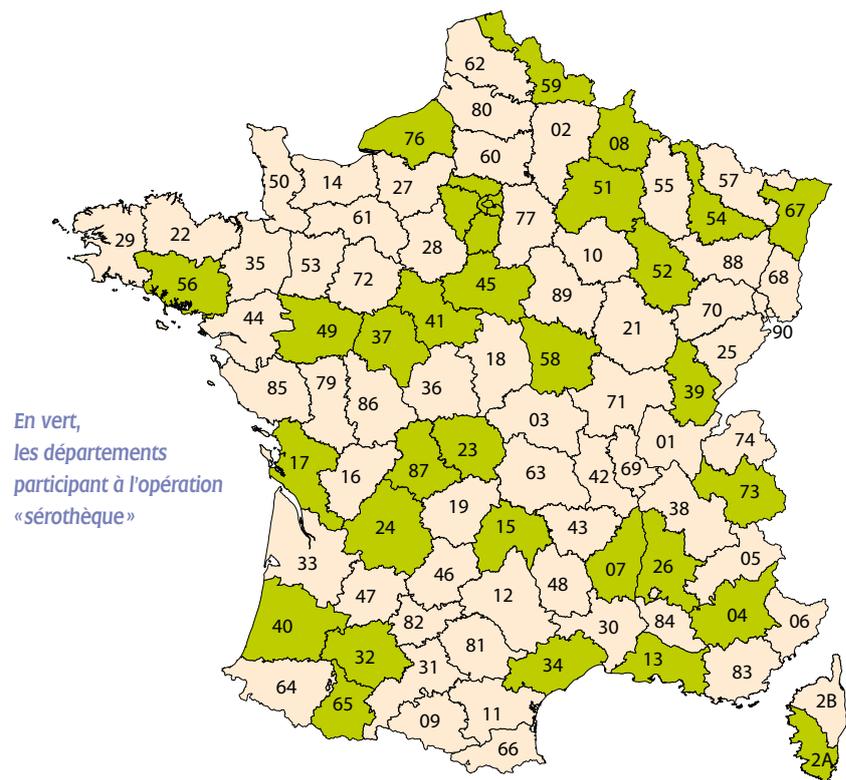
ramassent les espèces sauvages accidentées ou de morts inconnues et les acheminent au laboratoire départemental à des fins d'analyses et de surveillance.

Récemment le laboratoire Vétérinaire de Lyon a détecté du Carbofuron (*molécule interdite depuis 2000 en Europe*) cause vraisemblable de la mort d'un Milan Royal.

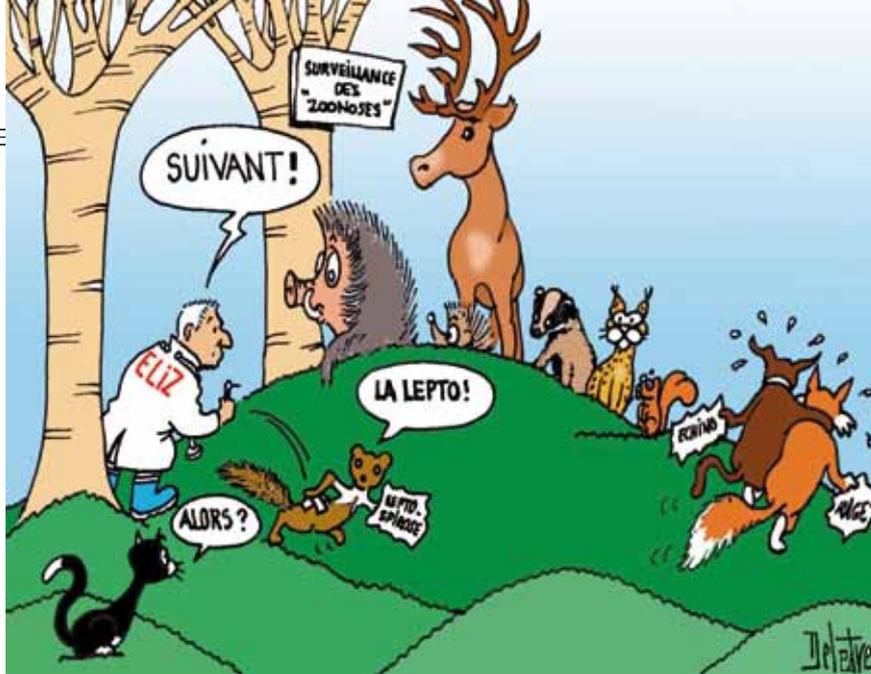
La sérothèque

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin contribue à l'instar de certaines autres Fédérations à participer à la sérothèque Nationale.

Principe : les administrateurs et autres chasseurs ont accepté de récolter 30 échantillons de sang et de rate de toutes les espèces sauvages pour les conserver à long terme.



En vert, les départements participant à l'opération «sérothèque»



Les maladies subies par ces espèces sont inscrites dans les immunoglobulines. De même le sang stocke les molécules toxiques que l'on pourra toujours mettre en évidence.

Maladie à tiques

Ces échantillons de sang et de rein nous servent à étudier les maladies à tiques (Borréliose, Méningo-encéphalite à tiques et la fièvre Q) de la faune sauvage.

La Leptospirose

Les chasseurs du Bas-Rhin contribuent à une étude de grande envergure pour mieux cerner la leptospirose et ses réservoirs de virus.

La leptospirose appelée « *maladie du rat* » est une maladie infectieuse d'origine bactérienne due à des leptospires. Nous connaissons la leptospirose du chien (*leptospire canine*). Le nombre de cas humains (*leptospira interrogans*), semble augmenter fortement. Le rat et la souris sont présumés être le réservoir à virus.

Nos contentieux

L'affaire Stenger/ FDC 67 concernant le bail emphytéotique a été jugée en appel le 10 avril 2015. Les Fédérations de la Pêche et de la Chasse ont été exonérées de toute responsa-

bilité, mais une action en cassation serait toujours possible. *À suivre...*

Pour conclure

Je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions.

Merci à Madame Béatrice Roecker notre responsable Administrative et à ses collaboratrices Mesdames Hugui Boquel, Alexandra Barthel-Dick et Camille Ferrer qui vous accueillent toute l'année avec le sourire et compétence.

Merci à Nicolas Braconnier le responsable technique et à son équipe de techniciens Patrick Jung et Romain Weinum qui sont toute l'année à votre service et Mickael Schnitzler en charge des jeunes chasseurs. MM. les opérateurs du Cyné'tir Jean Georges Hepp et Jean Michel Mathias.

M. Dominique Biache, rédacteur en chef d'Infos'Chasse 67.

Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me secondent au quotidien. ■

Compte-rendu de gestion

Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Activité de la Fédération

Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice.

Les produits d'exploitation réalisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos au 30 juin 2014 s'élèvent à 1 112 483 € contre 1 084 577 € pour l'exercice précédent.

Il est à noter que la Fédération a réalisé un bénéfice de 7 612 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014, contre un bénéfice de 58 730 € pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Résultats - Affectation

Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés

ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, les produits d'exploitation se sont élevés à 1 112 483 € contre 1 084 577 € pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que les subventions d'exploitation sont passées de 48 094 € sur l'exercice précédent à 73 702 € sur l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, les charges d'exploitation se sont élevées à 1 102 005 € contre 1 026 968 € pour l'exercice précédent. Cette augmentation des charges ■■■



Alette Schaeffer
Trésorière

Assemblée générale

■■■ d'exploitation s'explique notamment par une hausse des charges de personnel (rémunération du personnel + charges sociales), elles sont passées de 401 945 € sur l'exercice précédent à 443 044 € sur l'exercice clos au 30 juin 2014. Cette augmentation des charges de personnel est due en partie à une augmentation de la dette provisionnée pour congés à payer. Par ailleurs sur l'exercice précédent, aucune dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation n'avait été comptabilisée, alors que sur l'exercice clos au 30 juin 2014 une dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation a été comptabilisée pour 17 466 €. Enfin les subventions accordées par l'association sont passées de 41 249 €

sur l'exercice précédent à 52 696 € sur l'exercice clos au 30 juin 2014.

Aussi le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 10 477 € contre 57 609 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 7 925 € contre 56 246 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 234 € contre 5 011 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte de l'impôt sur le bénéfice, l'exercice clos le 30 juin 2014 se traduit par un bénéfice de 7 612 € contre un bénéfice de 58 730 € pour l'exercice précédent.

Il est intéressant de noter que dans ce bénéfice de 7 612 € est compris la charge de la dotation aux amortissements, relative aux immobilisations de

la fédération, qui s'élève à 155 030 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Aussi nous portons à votre connaissance que la capacité d'autofinancement (C.A.F.) de l'exercice clos au 30 juin 2014 est de 181 480 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 612 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de l'exercice, soit 7 612 €, aux réserves de notre Fédération, augmentant ainsi les fonds propres de la Fédération en les portant à la somme de 2 504 272 €.

COMPTE DE RESULTAT 2013-2014

	01/07/13 au 30/06/14	01/07/12 au 30/06/13
Vente de marchandises	3 702	6 607
Prestations de services	355 461	348 655
Subventions d'exploitation	73 702	48 094
Cotisations	586 582	597 298
Autres produits de gestion courante	81 802	72 924
Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	11 233	10 999
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 112 483	1 084 577
Achats de marchandises	20 378	14 605
Autres achats et charges externes	386 380	384 777
Impôts et taxes	25 689	30 340
Salaires et traitements	289 838	265 078
Charges sociales	153 206	136 867
Subventions accordées par l'association	52 696	41 249
Amortissements	155 030	153 633
Provisions	17 466	-
Autres charges	1 321	419
CHARGES D'EXPLOITATION	1 102 005	1 026 968
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 477	57 609
Produits financiers	7 171	10 177
Charges financières	9 724	11 540
RESULTAT FINANCIER	-2 552	-1 363
RESULTAT COURANT	7 925	56 246
Produits exceptionnels	2 606	5 011
Charges exceptionnelles	1 372	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 234	5 011
Impôts sur les bénéfices	1 547	2 528
EXCEDENT OU PERTE	7 612	58 730
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT*	181 480	-

*Résultat + Dotations aux amortissements et provisions + Charges exceptionnelles

BILAN 2013-2014 (clos au 30/06/2014)

BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/14	Net au 30/06/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	39 590	32 724	6 866	8 081
Immobilisations corporelles				
Terrains	671 486		671 486	556 107
Construction	2 002 792	314 968	1 687 824	1 754 094
Installations techniques, matériel et outillage	104 141	84 463	19 678	22 098
Autres immobilisations corporelles	544 855	329 878	214 977	261 346
Immobilisations financières				
Prêts	810	-	810	2 369
ACTIF IMMOBILISE	3 363 674	762 032	2 601 641	2 604 095
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 918		5 918	
Créances				
Autres créances	79 976		79 976	71 601
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 798		2 798	2 798
Disponibilités	404 734		404 734	424 915
Charges constatées d'avance	89 704		89 704	62 110
ACTIF CIRCULANT	583 130		583 130	561 424
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 946 804	762 032	3 184 772	3 165 519

BILAN	Net au 30/06/2014	Net au 30/06/2013
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	102 610
Réserve de gestion	2 126 625	2 067 896
Réserve statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 612	58 730
FONDS PROPRES	2 504 272	2 496 660
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques	179 336	161 870
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	179 336	161 870
FONDS DEDIES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	254 703	306 539
Dettes fournisseurs comptes rattachés	62 889	42 142
Dettes fiscales et sociales	131 009	113 694
Autres dettes	48 291	40 158
Produit constatés d'avance	4 272	4 457
DETTES	501 164	506 990
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	3 184 772	3 165 519

BUDGET PREVISIONNEL 2015-2016

Produits 2015-2016		Charges 2015-2016	
1) Cotisations		1) Achats	
Adhésions	64 740	Doc - panneaux - territoires de chasse	
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	535 000	Total	30 000
Total	599 740	2) Autres achats non stockés	
2) Ventes		Electricité - carburant - fournitures adm. - plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens)	
Panneaux - doc - gibiers, cassette .	2 100	Total	87 956
Bandeaux, carnet souches, divers	2 900	3) Services extérieurs	
Kits trichines	8 000	Locations (autres et matériels)	19 920
Total	13 000	Entretien et reparar matériels, véhicules et locaux	28 900
3) Prestations de services		Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs)	14 430
Suivi de territoires	26 000	Assurances	12 730
Plan de chasse	220 000	Documentations	4 200
Formations (piégeage+gardes chasse ect)	6 185	Total	80 180
Total	252 185	4) Autres services extérieurs	
4) Produits activités annexes		Honoraires avocats	20 000
Permis de chasser et équivalence allemande	21 300	Frais d'analyses	48 700
Formation cyné tir	61 910	Honoraires expert + commissaire	8 560
Total	83 210	Expos - cadeaux - divers	900
5) Subventions		Brochures dépliant (infos chasse , A. G. ect)	54 450
Convention Agrifaune	1 200	Frais bancaires	3 300
Convention DDPP sangliers - 1an	15 666	Déplacements, ind. Tournées techniciens, ect	5 750
Convention trichines	35 000	Réceptions, Missions	5 000
Convention pommiers - haies	4 480	Affranchissement, téléphones	20 990
Total	56 346	Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC)	38 850
6) Autres produits		Total	206 500
Produit guichet unique	74 500	5) Impôts et taxes	
Autres produits	4 400	29 007	
Total	78 900	6) Salaires	
7) Produits financiers		289 000	
Transfert charges exploitation	1 100	7) Charges sociales	
Autres produits financiers	7 900	146 000	
Total	9 000	8) Dotations aux amortissements	
Total général		155 030	
Résultat	-2 817	9) Dotations aux provisions	
Amortissement	155 030	pour risques et charges	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	152 213	10) Autres charges	
Remboursement du capital	51 002	Autres subventions	10 000
RESULTAT DE TRESORERIE	101 211	Divers	300
(sans tenir compte des décalages de règlement)		Intérêts prêts	6 285
		Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	1 600
		Contrats jachères	5 500
		Contrats non chasse	35 000
		Subvention semences cultures à gibier et céréales sur pieds	5 840
		Total	64 525
		Total général	1 095 198

RECAPITULATIF

PRODUITS	1 092 381
CHARGES	1 095 198
RESULTAT	-2 817

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLEE
SPORTS LOISIRS & CHASSE

ZEISS

Jumelles TERRA 8x42 ou 10x42 Black
à partir de **399€**

Lellier & Bellot
7x64 SPCE x50
11.2g/173grs
64.50€

Lunette Duralyt 3-12x50 T
réf.60 IL Diam.30
999€

Stand à voir à KOLBSHEIM le 14 Juin 2015

222REM SP x50
3.24g/96grs
41.20€

Deerhunter
Crud'scotrix anti souille seche
33.40€

Sac de 25 kg
51.90€

Chemise EVAN et ELIOTT en bambou
Ultra légères et ventilées

Joyeuse Fête des pères!
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
Ouverture: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h - le Samedi 9h-12h/13h30-18h

ESPACE-chasse

NOUVELLE ADRESSE
6 rue Louis Armand
à Soufflenheim

Magasin ouvert vendredi 14h à 19h
et samedi 8h à 18h le restant de la semaine
sur RDV

Promo du mois de juin
-15% sur tous les articles

Nouvelle agraineur acier
garantie à vie.
180€

Tél. 06 29 57 41 44 • www.espace-chasse.fr

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

Éléments du discours de Frédéric Doisy,

Chef du Service de l'Environnement et de la Gestion
des Espaces, DDT du Bas-Rhin

C'est avec grand plaisir que je représente les services de l'État, Monsieur le Préfet n'ayant pu se rendre disponible aujourd'hui.

Année 2014

Renouvellement des baux de chasse – Cahier des charges type

2014 a été marquée par la mise en place du nouveau cahier des charges des chasses et la relocation des baux de chasse communaux. L'élaboration du cahier des charges des locations a été une opportunité pour faire évoluer certaines règles afin d'essayer de trouver un meilleur équilibre.

Résiliation des locations

Le nouveau cahier des charges prévoit la possibilité de résiliation de plein droit du bail de chasse en cas de non-réalisation caractérisée des plans de chasse ou en cas de non-destruction des animaux nuisibles. En corollaire, les locataires peuvent résilier plus facilement leurs baux en cas de bouleversement du lot de chasse ou de son environnement proche.

Renouvellement des baux de chasse

Le Préfet était favorable également à une limitation du recours au gré à gré si le locataire n'a pas réalisé ses plans de chasse et assumé ses responsabilités en matière de destruction des animaux nuisibles. Le cahier des charges prescrit un certain nombre de motifs d'irrecevabilité des candidatures quel que soit le mode de location choisi.

Deux des motifs sont d'une part, le défaut des obligations de destruction des animaux classés nuisibles entraînant des dommages incompatibles avec les activités agricoles et d'autre part, la non réalisation trois fois du minimum légal du plan de



chasse « Cerf » ou « Daim ». Le Préfet a demandé à un certain nombre de maires de rapporter leurs décisions qui, malgré ces restrictions, ont reconduit leurs locataires sortants. Tous les maires concernés nous ont, entre temps, apporté des garanties suffisantes pour que l'administration ne défère pas leurs délibérations devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. En revanche, nous leur avons demandé de bien veiller à l'application stricte du cahier des charges et procéder à la résiliation de plein droit du bail de chasse dès lors que les engagements pris par les chasseurs ne seraient pas respectés.

Augmentation des associés

Le nouveau cahier des charges prévoit également une augmentation significative du nombre d'associés et de permissionnaires ce qui a permis de diminuer le prix des parts de chasse.

Avancement de la location

Au regard des dossiers déjà traités et suivis par les services de la DDT, on peut faire un premier constat :

- Nombre de dossiers de synthèse parvenus à la DDT : **968**
- Nombre de dossiers de synthèse manquants : **150**
- Nombre de lots restant à louer : **15**

- Destination du produit de la chasse :
 - communes **80 %**
 - propriétaires **20 %**
- Mode de location :
 - gré à gré **75 %**
 - adjudication publique **15 %**
 - appel d'offres **10 %**
- Loyer de chasse : **-12 %**

Nous avons bon espoir que la quinzaine de lots de chasse non encore louée à ce jour le sera prochainement mettant ainsi un terme pour 9 ans à ce gros chantier qui a nécessité un investissement considérable de la part des maires mais également des chasseurs et des services de l'État.

Dégâts de sangliers

Après plusieurs années d'augmentation, les dégâts causés par cette espèce étaient en nette diminution en 2014 par rapport à l'année écoulée. Les surfaces endommagées ont baissé de plus de 55 % par rapport à l'année 2013. Cette tendance semble se confirmer pour l'année 2015 car les dégâts de prés estimés à ce jour se sont stabilisés.

Je vous félicite d'avoir exercé suffisamment de pression tout au long de la période de chasse permettant cette diminution non négligeable des dégâts et sans doute également de la population de sangliers.

Malgré tout, quelques secteurs sensibles subsistent encore. Il s'agit de quelques communes situées sur le plateau lorrain, dans le nord et dans le sud du département.

Nous attachons une importance particulière à ce que les chasseurs concernés, soient particulièrement vigilants et poursuivent leurs interventions par tous les moyens légaux mis à leur disposition (affûts y compris de nuit, poussées, battues...), pour que ces « points chauds » dispa-

raissent et que les dégâts causés par les sangliers redeviennent à un stade acceptable pour le monde agricole.

Renouvellement des lieutenants de loupeterie

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2014, le Préfet a procédé à la nomination de 16 lieutenants de loupeterie pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Le Préfet a voulu une équipe restreinte, compétente et disponible permettant d'être plus efficace sur le terrain et notamment lors de leur mission principale qui consiste à l'exécution des battues de destruction que nous sommes amené à prendre régulièrement.

Année 2015

Après une année 2014 particulièrement chargée, l'année 2015 devrait être plus sereine.

Plan de chasse chevreuil

Les plans de chasse pour l'espèce Chevreuil nécessitent la prise de 1 165 arrêtés individuels. Ce plan de chasse, relativement stable depuis 6 ans mais représentant plus de 24 400 bracelets, vient d'être adopté par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le 13 avril dernier. Cependant, la pro-

cedure n'est pas totalement satisfaisante car il est difficile pour les services de l'État de faire un bilan fiable des réalisations en l'absence de la mise en place des contrôles systématiques des réalisations compte tenu du nombre important de bracelets attribués.

Plan de chasse cerf et daim

La réalisation du plan de chasse Cerf et Daim de la saison écoulée est satisfaisante puisque les minima des plans de chasse dans les zones noyaux des sept secteurs à cerf et daim, ont été globalement réalisés. Nous vous félicitons pour les résultats obtenus.

La CDCFS qui s'est réunie le 13 avril dernier a fixé les objectifs du plan de chasse pour cette première campagne de l'actuel bail des chasses communales.

Compte tenu de l'augmentation constatée de la population de grands cervidés sur la plupart des secteurs, cela s'est traduit par une augmentation du plan de chasse surtout sur l'ensemble des secteurs cynégétiques car l'équilibre sylvo-cynégétique est actuellement menacé voire rompu.

Pour sortir de cette difficulté, il sera nécessaire d'approfondir le dialogue entre votre fédération et les forestiers qu'ils soient maires, forestiers privés ou représentants de l'ONF.

Mail de M. Le Préfet

Désolé cher Président de ne pouvoir être des vôtres demain à l'AG de la fédération.

La préparation de la visite du Président dimanche m'accaparrera et je devrai être à une cérémonie à 11h.

Je vous remercie de dire aux chasseurs toute ma mobilisation pour la défense de la chasse dans notre département.

Très cordialement
Stéphane Bouillon

Conclusion

Voilà en quelques mots ce dont je voulais vous faire part aujourd'hui. Pour conclure, je tiens à vous remercier très sincèrement des relations cordiales de travail qui existent entre l'Administration et votre Fédération des Chasseurs. Je suis convaincu de l'utilité sociale du monde de la chasse, que ce soit par son impact économique mais aussi par son impact environnemental. Votre action au service de la collectivité est nécessaire au monde agricole, forestier et plus généralement au maintien de la biodiversité de nos forêts et de la plaine d'Alsace. Je vous remercie de votre attention. ■

Éléments du discours de Jean-Pierre Renaud, Délégué Territorial ONF Alsace

Je vous remercie de m'avoir convié à participer à votre Assemblée Générale. C'est l'occasion pour moi de vous écouter, de poursuivre le dialogue entre nous et de faire entendre le point de vue des forestiers publics notamment sur la question cruciale de l'équilibre forêt-gibier, dans notre Région et notre département du Bas-Rhin.

Je reviendrai dans un premier temps sur les dispositions rappelées par votre Président figurant dans la loi d'Avenir du 13 octobre 2014 et notamment la partie forestière et la définition qui y est rappelée de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique : il y est bien stipulé que « *les forêts, les bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation* »...

C'est une belle mission, mais la Na-

tion, ce n'est pas que l'État ou l'ONF, c'est nous tous et nous avons donc ensemble à intégrer cet objectif et cet enjeu patrimonial.

Suite à la promulgation de la loi, des groupes de travail se réunissent actuellement sous l'égide du Ministère de l'Agriculture pour préparer l'élaboration d'un Programme National de la Forêt et du Bois. Les éléments touchant à la biodiversité et ■■■

■■■ à l'équilibre entre la grande faune et la flore seront traités dans le cadre de ces groupes et des orientations devraient être inscrites dans le cadre du futur programme national. Il a été rappelé dans le cadre d'une première réunion co-pilotée par l'ONF et la FNC que ce sujet était devenu national et qu'il était nécessaire et urgent de trouver des solutions: on estime qu'1/3 des forêts domaniales subissent actuellement une situation de déséquilibre au plan national; les tableaux de chasse ont été sensiblement augmentés en 20 ans: *3.8 pour le cerf, *3.2 pour le chevreuil, *4.3 pour le sanglier!... On est donc loin, vous en conviendrez, de l'éradication que certains semblent encore craindre...

Il reviendra de décliner ce programme en « programme régional de la Forêt et du Bois » (PRDF) qui auront vocation à remplacer les actuels Orientations régionales Forestières (ORF) et s'inscriront dans le périmètre de notre future grande région.

Nul doute que les notions de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et les questions d'équilibre seront débattues à cette occasion et nous aurons donc l'occasion d'en reparler abondamment dès 2016. La question cruciale pour nous du renouvellement de nos forêts figurera je pense en bonne place dans les sujets que nous aurons à traiter.

Dans les forêts alsaciennes, un travail récent réalisé avec la forêt privée a mis en évidence que plus des 2/3 des forêts de la région connaissaient d'importantes difficultés de renouvellement et que sur une part importante d'entre elles, les bases d'une gestion durable étaient fortement remises en cause. Nous aurons l'occasion de présenter prochainement les principaux éléments de ce diagnostic sur l'état de nos forêts. Les principales conséquences en sont connues: économiques avec la perte de production et de la qualité des bois, les problèmes sylvicoles qui mettent en échec notre modèle alsacien qui fait, plus qu'ailleurs appel à la régénération naturelle et à un renouvellement des forêts mûres plus étalé dans le temps. C'est aussi une me-



Jean-Pierre Renaud,
Délégué Territorial ONF
Alsace

nace potentielle pour la biodiversité et la capacité de nos forêts à résister et s'adapter aux conséquences des changements climatiques que beaucoup annoncent plus importants que prévus initialement...

Parlons maintenant de nos objectifs et projets communs...

Nous n'allons pas engager le débat aujourd'hui sur les niveaux de prélèvement mais nous souhaitons que ces prélèvements soient adaptés à la situation objective des forêts et qu'ils soient effectifs!...

C'est pour nous un enjeu prioritaire et nous souhaitons qu'il soit donné aux chasseurs les moyens de ces objectifs, notamment en leur accordant un nombre suffisant de bracelets, en simplifiant les critères de tirs et plus généralement en leur simplifiant l'exercice de la chasse, dans les chasses communales comme en forêts domaniales.

Il nous paraît également légitime d'entendre les attentes des chasseurs sur une meilleure prise en compte de la dimension faunistique dans notre gestion forestière. Le protocole d'accord que nous avons signé en Lorraine en 2012 avec la Fédération des chasseurs de la Moselle a permis de réunir forestiers et chasseurs sur le double objectif de réduction des populations de cervidés et d'amélioration de la qualité de leurs habitats.

Ce protocole a été mis en œuvre et a donné des résultats encourageants.

Il faut aller dans le même sens en Alsace et j'y veillerai personnellement. Ce travail doit être fait dans un esprit de concertation et d'écoute et doit être l'occasion d'engager un dialogue fécond entre chasseurs et forestiers, au plus près du terrain.

Enfin, il convient de faire évoluer ensemble les relations entre les acteurs cynégétiques que sont les chasseurs et les gestionnaires forestiers: il faut que les premiers soient pleinement conscients de leur responsabilité et soient sans doute mieux associés à la définition des objectifs, y compris sylvicoles et à leur suivi dans le temps.

Nous souhaitons profiter des relocations dans les forêts domaniales pour développer comme la loi nous y autorise désormais, les conventions de gré à gré et au-delà de ce principe, valider conjointement un « contrat sylvicole et cynégétique », valable pour 3 ans et renouvelable qui constituera la feuille de route commune avec les nouveaux locataires.

La mise en place d'un grand nombre de dispositifs de suivi et notamment des « enclos-exclos » suivis annuellement devrait être de nature à rassembler les acteurs concernés autour d'objets communs et de mesures partagées.

Il faut donc renforcer le dialogue à tous les niveaux, à l'instar de ce que nous préconisons avec votre Président. J'apprécie le travail et les échanges avec Gérard Lang, il ne pratique pas la « langue de bois » et nous ne sommes pas toujours d'accord. Mais, et c'est le plus important, nous avons la volonté sincère et partagée de « nous écouter et de nous comprendre » qui sont les préalables indispensables si on veut dans un second temps mieux « s'entendre »...

Je souhaite donc que nous poursuivions et renforçons à l'avenir cet esprit de dialogue, que nous portions ensemble un message commun, entre nous, acteurs solidairement responsables de la gestion d'écosystèmes fragiles et précieux. ■

BIWI

RUBBER · PLASTIC · SILICONE



Caoutchouc / Plastique / Silicone
+ 30 ans d'expérience

Développement / fabrication de produits

- Technique
- Médical
- Etanchéité
- Horlogerie / Joaillerie
- Identification

Route de la Transjurane 22 CH-2855 Glovelier
Tél +41 32 427 02 00 / Fax +41 32 427 02 01
www.biwi.ch / info@biwi.ch

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr

<http://www.armurerie-hct-67.com/>

FUCHS INDUSTRIE FRANCE

Herrlisheim Tél : 03.88.55.33.55

www.fuchs-industrie.fr



Epices, Additifs et Technologie



Le FARB, activités et rapport financier

En 2014, 7 ha 32 ont été acquis par le FARB. Ces terrains représentent 23 parcelles qui forment 14 sites et sont répartis sur 9 communes.

À ce jour, le FARB est ainsi propriétaire de 908 parcelles qui totalisent 235,39 hectares. Elles constituent 455 sites écologiques répartis sur 181 communes (4 communes de plus qu'en 2013).

Les recettes

Les recettes du FARB proviennent des contributions des locataires de

chasse, du produit de la chasse, de la vente de bois et de l'enveloppe LGV. En 2014 celles-ci ont représenté 43 501 euros.

Les dépenses

En 2014, le FARB a acheté pour 25 765 euros de terrains.

Ses frais sont constitués par les achats de terrains mais aussi les locations, les taxes foncières, les aménagements et entretiens et les études.

L'exercice 2014 a dégagé un excédent de 12 327,96 euros. ■



Nicolas Braconnier,
technicien chef
FDC67

Rapport de la Commission Grand Gibier

Le cerf

Lors de la saison 2014/2015, 1827 animaux ont été prélevés soit 98,60% du minimum imposé (205 C3, 313 C1, 753 biches et 761 faons). Sur les six secteurs, deux ont prélevé plus que le minimum alors que les quatre autres étaient légèrement sous le minimum. Concernant les C3, les résultats qualitatifs de cette dernière année de bail étaient peu glorieux, seuls 104 tirs sur 205 étant justifiés.

Le daim

184 daims pour un minimum de 187 ont été prélevés lors de la saison précédente: 15 D3, 29 D1, 74 daines, 81 faons. Seuls 60% des tirs de D3 étaient justifiés soit une baisse par rapport aux années précédentes.

Le chevreuil

Les attributions de bracelets de chevreuils sont pléthoriques 24 496 ani-

maux, attributions complémentaires comprises: 7974 brocards et 15 948 chevrettes

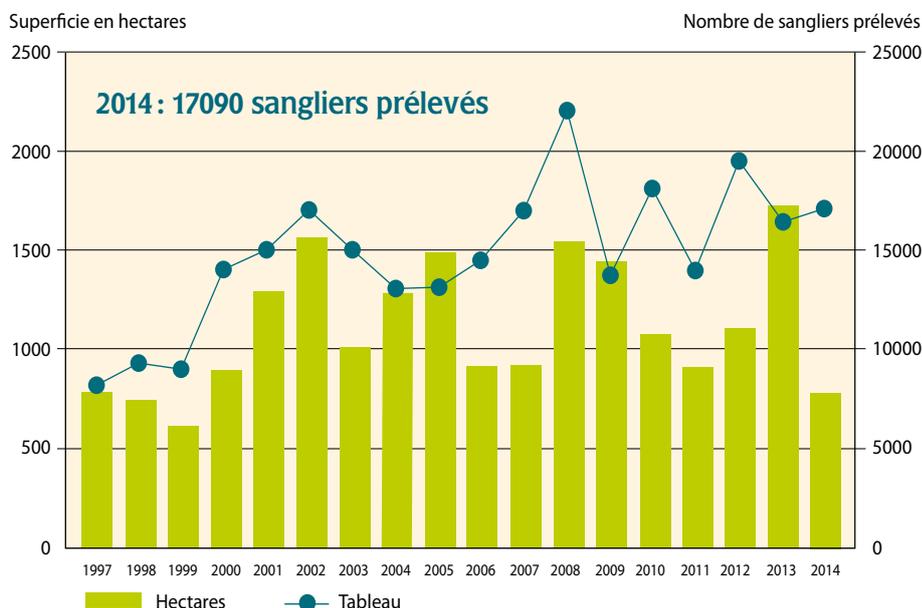
Le sanglier

La saison passée, 17090 sangliers ont été prélevés dans le Bas-Rhin. Ce tableau totalisait 16 707 animaux en 2013/2014 et 18958 en 2012/2013. ■



Frédéric Obry,
Président de Commission
Grand Gibier

Les fluctuations des sangliers et des dégâts depuis 1997



Extraits des interventions des associations spécialisées

*Aliette Schaeffer,
Association Bas-Rhinoise
Petit Gibier*

Je tenais tout d'abord à remercier la Fédération des Chasseurs en la personne de Monsieur Gérard Lang, son Président, pour nous permettre comme chaque année de vous présenter notre Association.

Je vous rappelle que les objectifs de l'Association Bas-Rhinoise Petit Gibier sont d'une part, de fédérer l'ensemble des chasseurs de plaine, afin de leur assurer une représentativité auprès des instances départementales qualifiées en matière de chasse et d'environnement. Mais également, d'inciter à une gestion permanente de toutes les espèces petit gibier en s'appuyant et en diffusant les plus récentes connaissances acquises. De concourir à la protection et à l'amélioration des milieux naturels, en concertation et en collaboration avec le monde agricole.

Enfin de vous aider et vous conseil-

ler dans les aménagements indispensables à la pérennité de notre activité. Ces derniers mois toute notre énergie était consacrée à la relocation des lots de chasse communaux, aussi notre Association s'était mise pour ainsi dire en mode veille.

Mais à présent que cette période est passée et que nous sommes repartis pour une période de location de 9 années, il est temps de relancer nos actions. En effet les premières années d'un nouveau bail de chasse sont cruciales pour la bonne gestion d'un lot de chasse, encore plus, si celui-ci est situé en plaine.

Les aménagements en matière d'amélioration des biotopes doivent pour la plupart être mis en place durant les 3 premières années du bail, afin d'avoir par la suite le temps de se développer et de pouvoir être mis à profit par la petite faune de plaine. Nous ne pouvons, à ce propos, que saluer l'initiative de notre Fédération de Chasse pour son aide exceptionnelle durant ces 2 premières années de bail par l'intermédiaire de son «*Plan de relance de Petit Gibier*». Sachez en profiter et ne ratez pas cette opportunité.

Nous nous sommes déjà mis au travail

en explorant plusieurs pistes afin de vous proposer des actions concrètes, en voici quelques exemples :

- Visite du GIC Faisans de la FDC 57 à Saint-Avold
- Information des locataires de chasse de plaine sur la procédure particulière aux dégâts de petit gibier, les conseils et les voies de recours possibles.
- Lancement d'un questionnaire aux chasseurs du Bas-Rhin sur la thématique du petit gibier
- Envisager un territoire-école de plaine pour montrer aux jeunes chasseurs ce qu'est la chasse de plaine aujourd'hui
- Une page petit gibier dans *Infos'Chasse 67*
- Participation sous la forme d'un stand à la Journée de l'Association des piégeurs et garde-chasse du Bas-Rhin

Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre notre Association et à participer à ses actions.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne saison de chasse au petit gibier et surtout beaucoup de courage et de volonté pour aménager vos territoires. ■

Une nouvelle équipe dirigeante s'efforce depuis 10 mois à présent de faire repartir l'association vers une meilleure dynamique. Nous nous appuyons pour ceci sur un mode de direction collégiale, une reprise des relations transversales avec nos partenaires que sont la Fédération des Chasseurs, et les services de la Direction Départementale des Territoires. Nous avons renoué le lien avec nos membres au moyen d'un bulletin d'information.

Nos actions de piégeage en ce qui concerne la déprédation par les espèces nuisibles s'exercent toujours par le biais de conventions avec les communes, des entreprises et des particuliers.

Enfin nous allons le 14 juin 2015 et non le 15 comme malencontreusement annoncé dans *Infos'chasse 67*, reconduire la journée de la chasse du piégeage et de la nature à Kolbsheim. Nous espérons vous voir nombreux à cette journée qui reste un fort moment de rencontres et de convivialité dans le monde de la chasse bas rhinoise.

Nous abordons à présent les chiffres de l'activité du piégeage dans le département. Pour la saison 2014/2015, 859 comptes rendus de piégeage sont parvenus à la DDT.

Les prises se répartissent comme suit :

- Fouines 372
- Renards 1019



*Jean-Michel Frantz,
Association des piégeurs
et gardes-chasse du Bas-Rhin*

Assemblée générale

- Ragondins 1376
- Rats musqués 269
- Corneilles 2241
- Corbeaux freux 1463
- Pies 1212

Les tendances sur la période de référence de 2009 à 2015 font ressortir une stabilité des prises quant aux espèces mammifères.

Par contre il n'en est pas de même en ce qui concerne les espèces oiseaux, on assiste à une baisse des moyennes de prises concernant les corneilles et les corbeaux freux.

Enfin les difficultés se font jour sur

l'activité du piégeage en France. Cela va des projets d'interdiction de certains pièges tels que le collet à arrêtoir, les pièges en X.

Le nouveau mode de classification des espèces nuisibles est à présent du ressort direct du ministère de l'environnement à Paris et non plus de la seule autorité du préfet du département.

Nous connaissons tous les effets du jacobisme centralisateur français.

Dans le domaine de la chasse, on observe à présent des clauses particulières qui interdisent le tir du renard en chasse individuelle. Dans le département de la Savoie le renard

est à présent classé non nuisible. On peut se poser la question après le blaireau bientôt le renard dans le Bas Rhin?

Tout ceci à un nom: la technique du grignotage.

Un peut moins de latitude à opérer chaque fois puis un jour de toujours moins et bien cela ne sera plus rien.

Tous ces événements annoncent des jours sombres et à long terme peut être la fin de l'activité piégeage,

Je vous remercie de votre attention et en espérant vous revoir nombreux le 14 juin à Kolbsheim. ■

Permettez-moi d'abord de me présenter, je suis Monsieur Renaud Gerst, Président des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin. J'ai été élu lors de l'Assemblée Générale de l'ACABR en Mai 2014, et j'ai ainsi pris la succession de Monsieur Gilles Mercier.

Je tenais par la même occasion à saluer le travail que son équipe et lui-même ont accompli jusqu'à présent. L'Association compte à ce jour 65 membres, dont une vingtaine de Chasseurs Allemands.

La saison 2014-2015 a été ponctuée de plusieurs événements :

- La 6^e rencontre internationale des chasseurs à l'arc qui s'est tenue à Haguenau et qui a regroupé une centaine de Chasseurs à l'Arc venus de toute l'Europe.
- En septembre, l'envoi de deux personnels en stage de formation à



Renaud Gerst,
Président des Chasseurs à l'Arc
du Bas-Rhin

Laon en Picardie lors duquel ils ont obtenu leur diplôme de formateur instructeur fédéral.

- Nous nous sommes également retrouvés en fin de saison lors de battues à l'arc sur les territoires de Gerstheim, Haguenau, et Lembach.

- A noter une petite nouveauté, nous avons organisé un stage de perfectionnement ouvert à tout chasseur et non pas réservé aux membres de l'ACABR.

Ces stages seront reconduits au mois de septembre et octobre 2015, les informations concernant ces stages sont consultables sur le site de l'ACABR ou via la newsletter de la Fédération.

Notre objectif est effectivement de suivre les gens que nous avons formé et de les perfectionner en leur dispensant une formation continue.

Je remercie d'ailleurs la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin et Monsieur Gérard Lang pour l'aide logistique fournie lors de nos sessions sur le site de la Fédération. ■

J'ai l'honneur de vous présenter le bilan des interventions en matière de recherches au sang sur gibier blessé concernant le département du Bas-Rhin.

Ont été effectuées :

1655 interventions pour 1635 animaux recherchés avec 37 équipages agréés locaux et 10 venant d'autres régions soit :

623 réussites = 55,63%

497 échecs

515 contrôles de tir = 31,50%

Distance moyenne de travail au trait : 1068 mètres par animal recherché.

203 animaux = 32,68%, ont subi la mise à mort, soit: 62 à moins de 5 mètres et 221 au ferme après poursuite; d'où la nécessité dans certains cas de recherche de privilégier les chiens formés en poursuite et sur la résistance au ferme.

Ventilation par espèce :

- **Cerf : 209 recherchés**

61 trouvés = 57,01%



Albert Hammer,
Président de l'UDUCR

46 échecs

102 contrôles de tir = 49%

• Sanglier : 1159 recherchés

433 trouvés = 53,13%

382 échecs

344 contrôles de tir = 29,68%

• Chevreuil : 245 recherchés

120 trouvés = 66,30%

61 échecs

64 contrôles de tir = 26,12%

• Daim : 22 recherchés

9 trouvés = 52,94%

8 échecs

5 contrôles de tir = 22,72%

À retenir, que comparativement aux années antérieures les interventions sont pratiquement stables.

Ventilation par type de chasse, tir et âge de la voie :

• Affût/approche : 587 = 35,90%

• Battues : 1046 = 63,98%

• Tir :

Balle : 1619

Arc : 14

Il m'est très agréable de vous communiquer les résultats des contrôles de tir. Je m'aperçois que les chasseurs deviennent de plus en plus consciencieux. Les incitations lors de mes interventions dans les différents GGC commencent à porter leurs fruits, puisqu'ils suivent mes conseils de contrôler leurs tirs à chaque fois qu'ils ont un doute. En effet, nous sommes parfois meilleur tireur que nous le supposons. Autre constat les tireurs sont plus sensibles à faire contrôler leur tir sur cervidé 49% par rapport aux autres espèces, de même que pendant les battues (*voir ventilation espèce et chasse*).

Voici les chiffres essentiels :

515 contrôles de tir effectués, cela représente : 31,50% de nos interventions, 5% de plus que la saison dernière

95 animaux trouvés sur CT, soient :

18 cerfs, 20 chevreuils, 55 sangliers et 2 daims soit : 15,25% des réussites. Mon souhait serait d'atteindre 40% de moyenne, pour cela, continuez à faire appel aux équipages agréés de l'UDUCR/UNUCR. Cette action ne peut être réalisée et être efficace que sur voie froide ce qui suppose un laps de temps d'attente minimum de 2 heures, voire plus, et avec un chien confirmé ayant acquis une certaine expérience, résistant au change, surtout pour un animal tiré dans un groupe.

Pour conclure mon exposé consacré à la recherche du grand gibier blessé, auquel vous accordez je crois, un grand intérêt, il m'appartient au nom de tous les membres de l'UDUCR de remercier infiniment tout l'encadrement de la FDC du Bas-Rhin, les GGC, SLC, la rédaction d'Infos'Chasse 67, de la chasse en Alsace, les associations de chasse ainsi que toutes personnes du monde cynégétique, de votre soutien ou tout simplement de la confiance que vous nous accordez en nous sollicitant. ■

Les faits notables 2014

Je souhaite tout d'abord rendre hommage à Thierry Neff pour le travail accompli au cours de ses onze années de présidence.

Le brevet grand gibier : 14 candidats se sont présentés dont 10 ont obtenu la médaille d'or, 1 l'argent et 3 ont passé l'option arc avec succès.

Nous devons dans l'avenir acquérir des connaissances de plus en plus pointues en matière de faune et de sylviculture. Notre association répondra présente pour assurer cette formation en développant des modules adaptés à cette évolution.

Les journées nationales de l'ANCGG au Mont Sainte-Odile en mai 2014 ont été un des moments forts de l'année 2014

Conférence sur la maladie de Lyme le 20 novembre à Truchtersheim en présence de 300 personnes.

Lancement du livre «Le Cerf Élaphe, Comportement et Écologie des deux Sexes» qui porte sur l'étude scientifique réalisée sur l'île de Rhum par T. H. Clutton-Brock et son équipe.

Pour la première édition 500 livres ont été imprimés qui ont été tous diffusés, une première ré-édition étant en cours. À cette occasion, je voudrais remercier la Fédération des chasseurs, les GGC de La Petite Pierre, du Champ du Feu, de Haslach et environs, de l'UDUCR 67 pour leur soutien ainsi que les 350 chasseurs du Bas-Rhin qui se sont intéressés à ce livre.

L'association espace de liberté

Le monde associatif est encore l'un des rares espaces de liberté à notre disposition. Il faut l'entretenir, le protéger, le faire vivre et l'utiliser pour mettre en œuvre et défendre les objectifs statutaires des associations.

L'ABRCCG est une association départementale qui a vocation à rassembler tous les chasseurs de grand gibier du département du Bas-Rhin. Comme celles de tous les autres départements nous sommes affiliés à l'association nationale des chasseurs de grand gibier régie par une charte dont vous avez vu quelques extraits non exhaustifs lors de cette présentation. Cette charte doit être un facteur



Michel Gascard,
Président de l'ABRCCG

d'adhésion d'un plus grand nombre de chasseurs à notre association ce qui doit lui permettre d'avoir plus de poids dans sa représentativité et de force dans ses propositions.

Nous vous encourageons donc à venir nous apporter votre compétence en nous rejoignant. ■

Les médaillés 2015

Gérard Bronner, Médaille de bronze

1996 – Gérard ne rejoint les rangs des chasseurs qu'à l'âge de 46 ans, depuis, il a mené beaucoup d'actions dans le milieu de la chasse. En 2002, il devient partenaire de chasse à Wisches. En 2006, il contribue, grâce à son investissement, à redynamiser le GGC du Hohwald, alors en

plein déclin. En 2007, il obtient le brevet grand gibier. Il est actuellement, trésorier de la SLC des Trois Massifs du Sud qu'il contribue activement à dynamiser avec l'organisation de 4 ou 5 manifestations à thème tous les ans. ■



Gérard Bronner



Dominique Kretz

Dominique Kretz, Médaille de bronze

Garde-chasse depuis 1997 de M. Jacques Gobet dans l'Illwald, les daims n'ont plus de secrets pour lui.

Ayant toujours soif de connaissances, il a passé le brevet grand gibier, le brevet de secouriste, l'agrément de piéteur, et il devient un piéteur très expérimenté.

Mais c'est aussi, et surtout, un grand passionné du petit gibier et de sa réintroduction où son investissement est sans faille.

Le plan de relance du petit gibier de plaine proposé par notre FDC67 devrait donc tomber à pic pour ce passionné.

Albert Hammer, Médaille d'argent

Le virus de la chasse, il l'a contracté en 1965 et à la lecture de son C.V., on constate qu'il ne l'a jamais quitté. Oui, mais pour Albert, s'il y a d'un côté la chasse, il est inconcevable pour lui, qu'il n'y ait pas, de l'autre, le chien et on le cite : « **Chasser sans chien, s'est errer sans but!** »

Et ce binôme fonctionne à merveille :

- 1^{er} permis de chasser en 1966
- 1^{er} teckel en 1967,

- 1^{er} chien d'arrêt en 1968,
- 1^{er} Jagdterrier en 1971

Puis ses engagements dans de multiples domaines du chien, des conducteurs de chien, de juge formateur et de la chasse, s'enchaînent à un rythme effréné depuis 1962 jusqu'à ce jour. Membre de la SLC de Haguenau-Wissembourg depuis 1978, il en est aujourd'hui le vice-président et responsable du secteur tir au stand de Betschdorf et président de l'UDUCR.



Albert Hammer

Jean-Daniel Fritsch, Bernard Doerler, Médailles d'argent

Jean-Daniel Fritsch, 73 ans, membre fondateur du GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg et son acolyte Bernard Doerler, garde-chasse émérite de 73 ans et membre actif du comité de ce même GGC ont, tout deux, déjà comparu devant le président Gérard Lang il y a quelques années pour les mêmes peines : « **Addiction à la chasse, passionnés et engagés** »

La sentence est sans appel :

Médaille d'argent de la FDC à tous les deux. ■



Jean-Daniel Fritsch



Bernard Doerler

Jean-Paul Vogel et Charles Schmitt, Médailles d'argent

Charles Schmitt et Jean-Paul Vogel, sont ces gaillards respectivement de 77 et 75 ans, partageant depuis toujours, cette même passion : l'amour de la chasse et le souci constant de l'amélioration des biotopes. L'llwald, leur terrain de prédilection ! Maîtres dans l'art du piégeage, ils veillent au grain ! Les daims doivent beaucoup à Jean-Paul. Grâce à son acharnement et sa persévérance à les défendre ils ont échappé à leur éradication préconisée par certains à une époque lointaine. Il est incontestablement « le sauveur des daims de l'llwald ». Nos daims continuent aujourd'hui à faire partie du patrimoine dans le décor alsacien. Gérard Lang remercie Jean-Paul Vogel d'avoir fourni aimablement en 1988 des échantillons de foie, cœur, rein et sang de daims en vue d'analyses génétiques ADN du daim de Sélestat. ■



Jean-Paul Vogel



Charles Schmitt

Philippe Wolff, Médaille d'or

C'est un homme secret, un puit de connaissances, un forestier de formation.

Il maîtrise parfaitement le code de l'environnement, le code de l'agriculture en passant par le code forestier. Le régime local

n'a pas de secret pour lui.

Il connaît bien la chasse proprement dite, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, le Cahier des Charges des Chasses Communales n'ont pas de secret pour lui. Pour le premier il a participé à la rédaction et pour le deuxième il en

était directement le rédacteur. Il connaît parfaitement les espèces gibier et les espaces, la biologie et les aires de vie. Il connaît encore mieux les groupes sectoriels pour les avoir créés Il connaît tout

autant les piégeurs et les nuisibles. Il aurait même un penchant pour le renard et surtout le loup. Le président de la FDC fait régulièrement appel à lui pour compléter sa connaissance et assister ou vérifier ses certitudes ou ses incertitudes. Cet homme à la médaille d'or c'est Philippe Wolff. ■



Philippe Wolff

Albert Zimmermann, Médaille d'or

Un peu souffrant, Albert Zimmermann n'a malheureusement pas pu venir à notre AG. Nous avons une pensée affectueuse pour lui et lui souhaitons un prompt rétablissement. Président de la chasse de Maisongoutte pendant plus de 40 ans, il est surtout l'un des membres fondateur du GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg au dévouement et à l'engagement sans faille. ■

Résultat du vote des résolutions

Nombre de voix exprimées : 2226

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2014 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2013 au 30/06/2014)	91,1 % 2206	0 % 0	0,9 % 20
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2015/2016 ? (du 01/07/2015 au 30/06/2016)	98,6 % 2195	0,5 % 11	0,9 % 20
Choix du montant «Suivi de territoire» Quel montant choisissez-vous pour la prestation « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 92,8 % 2066	0,18 € 6 % 134	1,2 % 26
Choix du montant «FARB» Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 90,3 % 2011	0,36 € 6,7 % 148	3 % 67
Validation d'un membre coopté par le CA : M. Roland SCHOEFLER représentant les locataires de chasses domaniales. (CA du 3 juin 2014)	96,2 % 2141	1 % 23	2,8 % 62



De gauche à droite : Gérard Lang, Pascal Kentzinger et Hubert Burlet au travail

ANALYSE DES CERNES DE CÉMENT

Une majorité de cerfs de huit ans et plus pour la classe 6-7 ans (6^e-7^e têtes)

Le 7 mai dernier, Gérard Lang, Hubert Burlet et Pascal Kentzinger ont procédé à l'analyse des cernes de ciment de 23 mâchoires de cerfs (molaire 1) prélevés lors de la saison 2014/2015.

Sur les 23 mâchoires de 6 à 7 ans à vérifier :

- **1 individu présente 6 cernes sur la M1 = 6 ans**
- **5 individus présentent 7 cernes sur la M1 = 7 ans**
- **13 individus présentent 8 cernes sur la M1 = 8 ans**
- **4 individus présentent 9 cernes sur la M1 = 9 ans**

Il en ressort que la moyenne d'âge des cerfs évalués à 6 à 7 ans lors des estimations est en réalité de 7.9 ans (p of error 0.05).



Coupe dentaire

Le nombre d'erreur de tirs dans la classe analysée n'est ainsi que de 6 individus sur 23 soit 26% du total. On ne peut que constater que, tous les ans, l'estimation par l'usure est fortement pessimiste par rapport aux cernes de ciment. Ne faudrait-il pas prendre comme témoin les mâchoires analysées? ■



Joanne Perrotey-Doridant et Gaby Hoffarth

FIDS

Départ à la retraite de Gaby Hoffarth

Gaby Hoffarth était entrée le 15 juillet 1969 à l'âge de 17 ans, au Syndicat des Chasseurs en Forêt d'Alsace et de Lorraine qui avait son siège 6 rue Fossé des Tanneurs à Strasbourg.

Le Président de l'époque, Maître Guillmot, avait été élu en 1936, il est décédé en juin 1970. Louis Philippe Orttner lui avait succédé, il est décédé en 1985 puis jusqu'en 2003, c'est Roland Spohr qui a assuré la présidence.

Jean-Paul Florentin, décédé en 2013, lui succède jusqu'en 2005.

En 2005 Le Syndicat des chasseurs en forêt devient le Fonds Indemnisation des dégâts de sangliers, Jacques Feidt en est le premier Président jusqu'en 2008. Depuis, Robert Weinum préside aux destinées du FIDS.

Après 46 années au service des chasseurs, nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à Gaby.

Après une sélection rigoureuse, Mlle Joanne Perrotey-Doridant occupe désormais le poste. ■



Achat de gros gibier toute l'année

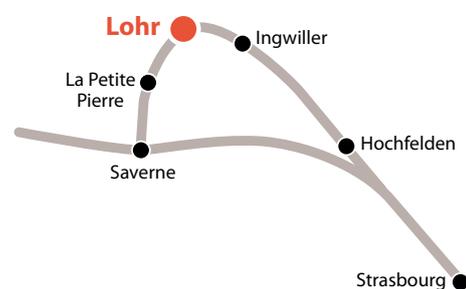
Créée en novembre 2013 par Philippe Neumann, la S.A. Alsace Gibier est née de la passion d'un homme pour la chasse. Alsace Gibier est un atelier de découpe et de traitement du gibier local. Basé sur un efficient réseau logistique il permet de collecter les venaisons très rapidement auprès des chasses locales. Établissement agréé aux normes

européennes, Alsace Gibier comporte une unité « zone blanche » d'environ 600 m² qui comprend un atelier de découpe, une salle de stockage et un atelier de mise sous vide avec tank de rétractation. Cette nouvelle structure est une chance pour les chasseurs bas-rhinois pour la vente de leur gibier et durant toute l'année, dès les ouvertures des espèces concernées (sanglier, chevreuil, cerf et daim).



Conseils aux chasseurs

- Les animaux vendus doivent être tués par balle
- Le refroidissement rapide des carcasses doit être respecté
- Chaque carcasse devra être accompagnée de sa feuille d'examen initial
- Les chevreuils en dessous de 7 kg ne sont pas acceptés
- Les faons en dessous de 25 kg ne sont pas acceptés
- Alsace Gibier se réserve le droit de refuser une carcasse souillée
- Les livraisons se font le matin, après rendez-vous téléphonique afin d'éviter toute attente



22 rue Principale • 67290 Lohr
Tél. 03 88 70 40 42 • Courriel: alsacegibier@orange.fr

Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 18 février 2015

Présents

Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, B. Schnitzler, P. Caussade, M. Gewinner, F. Grasser, F. Obry, Ch. Kleiber, R. Schoeffler.

Excusés

MM. A. Nonnenmacher (pouvoir à M. Gewinner), M. Pax (pouvoir à F. Obry), PT. Schmitt (pouvoir à G. Lang), R. Schoeffler (pouvoir à C. Kleiber), H. Burlet (pouvoir à M. Schirer).

1. Dossier Florian Guibot, technicien adjoint de la FDC 67

Le Président informe les membres du conseil d'un incident survenu le 22 janvier 2015 et concernant le technicien-adjoint M. Florian Guibot. Cet incident pourrait, selon le président, être qualifié de grave car ayant trait à la sécurité. Cet incident pourrait justifier un licenciement pour faute grave.

Conformément à la convention collective, M. Florian Guibot a demandé à un autre salarié de l'entreprise, M. Patrick Jung d'exposer sa version des faits devant le Conseil d'administration.

Après un tour de table, le conseil décide, à l'unanimité, de faire signifier à M. Guibot son licenciement pour faute grave.

2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 16 décembre 2014

Après lecture, le compte-rendu du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget prévisionnel 2015/2016

Le Président soumet à approbation, le projet du budget prévisionnel 2015/2016. Après examen détaillé, le conseil valide, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2015/2016.

4. Préparation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2015

Après avoir soumis au vote l'organisation, le déroulement, les formulaires de vote et le rétro-planning pour l'assemblée générale du 25 avril 2015 à 9 h, salle polyvalente à Geudertheim, le conseil approuve, à l'unanimité, l'ensemble des éléments présentés.

5. Propositions de médailles

Les candidatures proposées pour une distinction sont :

Hammer Albert - Vogel Jean-Paul - Schmitt Charles - Bronner Gérard - Kretz Dominique - Zimmermann Albert - Fritsch Jean-Daniel - Doerler Bernard.

6. Convention « La Chasse en Alsace – Fédération Régionale d'Alsace »

Le Président informe les membres de la décision de la Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés l'Alsace de résilier le contrat de partenariat qui la liait aux FDC et FIDS 67-68 dans l'édition de la revue « La Chasse en Alsace ». Un repreneur a été trouvé par la FDC 68 : les Éditions du Lion ayant leur siège à Belfort. Ces Éditions du Lion sont représentées par M. Christophe Grudler, Directeur Général.

Un projet de contrat de partenariat est soumis au C.A. et accepté, à l'unanimité. Afin d'aider au démarrage de l'activité, le conseil donne son accord pour demander une subvention de 12000 € à la Fédération Régionale d'Alsace. Mme Aliette Schaeffer est mandatée pour représenter le Président de la FDC 67 lors de la prochaine réunion de la Fédération Régionale d'Alsace le 19 février 2015.

7. Subvention petit gibier

En ce début de bail de chasse, le conseil décide, à l'unanimité, d'un plan de relance du petit gibier de plaine en allouant une enveloppe annuelle de 35000 € sur 2 ans. L'accent sera mis sur 2 cultures favorables à la reproduction : céréales à paille et luzerne. La Commission petit gibier est chargée de définir les modalités.

8. Affaires Stenger, Roeckel, Hild

Dans l'affaire FDC./STENGER, le Président rend compte de l'avancée du dossier qui a été évoqué devant la Cour d'Appel de Colmar à l'audience du 6 février 2015. Un arrêt sera rendu le 10 avril 2015 et nous espérons qu'avec cette décision à venir, cette procédure de 10 ans trouvera son épilogue.

Le Président informe le C.A. de la décision d'un jugement rendu par le TGI de Saverne qui donne gain de cause à M. Roeckel dans un litige qui l'opposait à la

Mairie de Barembach concernant un refus de gré à gré.

Affaire EARL Baehl./Hild : Un arrêt rendu par la cour d'appel de Colmar déclare l'appel de M. Hild recevable et infirme le jugement rendu le 14 novembre 2013 qui le condamnait à payer à l'EARL Baehl la somme de 26.468,80 € pour des dégâts de chevreuils causés sur des plantations de pommiers.

9. Rapport « battues jeunes-chasseurs » du Herrenwald.

M. Bernard Schnitzler fait le rapport des 3 battues « jeunes-chasseurs » organisées sur le territoire de chasse de la FDC au Herrenwald la saison écoulée. Il souligne le grand intérêt réservé à chacune de ces battues auxquelles participent près d'une quarantaine de jeunes chasseurs et une douzaine de traqueurs. Il informe le conseil qu'il est impératif de remplacer une douzaine de miradors qui ne seront plus praticables la saison prochaine.

10. Divers

Le 5 septembre 2015, la Fédération des Chasseurs accueillera sur son site de Geudertheim « Le Challenge de tir » organisé par l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier. Le conseil accorde une subvention de 1200 à l'UDUCR pour l'achat de matériel.

P.V. du conseil d'administration par mail en date du 4 mars 2015

Le C.A. donne, à l'unanimité, son accord à la proposition de Madame Aliette Schaeffer de soutenir la tentative de sauvegarde de la Chasse en Alsace en répartissant, entre les membres restants, la carence des 2600 € dégagée après le retrait du FIDS67 du partenariat. La répartition est de 1020 € pour la FDC67, 1020 € pour la FDC68 et 560 € pour le FIDS68. ■

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance. ■



ALSAVERT

BERGBIETEN
Tél. 03 88 38 25 35
www.alsavert.com
info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage
Démontage d'arbres
Taille de haies
et débroussaillage
Rabotage de souches
Soin des Arbres

1, route de Flexbourg
67310 BERGBIETEN
Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36
e-mail : jmf@alsavert.com

FORGIARINI

CARRELAGE
SANITAIRE
MEUBLES DE BAIN
PIERRE NATURELLE
PARQUETS
PORTES
TERRASSES BOIS
SCIERIE

STRASBOURG CENTRE ALSACE MULHOUSE
forgiarini.net



Vends magnifique propriété à Kennerly
Maison 310 m² entièrement rénovée. RDC, salon/séj. 100 m², cuisine équipée neuve, 1er ét. 4 chbres 2 s. de bains, 2ème ét. loft de 50 m² avec salle d'eau. 2 garages indépendants.
720 000 € 06 65 52 64 78

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

Catégorie D

ECONOMISEZ
€ 20,00
€ 14,95
~~€ 34,95~~



Wald & Forst®

Couteau de chasse « une main »
WALD & FORST

Catégorie D. Dispose de toutes les fonctions essentielles pour le dépouillage du gros gibier: lame de couteau de 2,8 mm d'épaisseur et scie massive dotée d'un crochet à dépecer. Les deux lames en acier inoxydable 420 se déplient d'une main par bouton-pression à verrouillage Liner-Lock sûr. Poignée orange fluo en synthétique ABS résistant. Avec clip de ceinture et œillet. Longueur de la lame, 8 cm. Poids 185 g.

No. 184460 **34,95 14,95 €**



Mirador de battue pliable

Monté en 20 secondes! Cela permet un changement rapide d'un endroit à l'autre. Évite les dommages dus au gibier par exemple. Tir fichant assuré grâce au support de fusil d'une hauteur de 1,90 m. Longévité accrue grâce aux vis en acier inoxydable et au bois massif d'épicéa. Très stable. Position assise ergonomique pour plus de confort dans la durée. Conforme UVV. Facile à transporter et escamotable. Dimensions au sol, 90x92 cm, dimensions plié, 215x90x14 cm. Poids env. 22 kg. Livré en kit à monter soi-même.

No. 179269 **169,00 119,95 €**

Monté en
env. 20 secondes

ECONOMISEZ
€ 49,05
€ 119,95
~~€ 169,00~~

- idéal pour éviter les dommages dans les champs dus au gibier
- tir fichant assuré
- qualité durable

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr



Grande bourse aux armes d'occasion du 13 au 28 juin 2015.
Profitez-en pour venir nous voir, et faire des affaires



Créations de mares

Refuges pour de nombreuses espèces

Plan d'eau et mare aménagée à Eckwersheim

Aménagement d'un plan d'eau existant et d'une mare sur la commune de Eckwersheim

Cet aménagement a été réalisé sur une parcelle gérée par le FARB sur la commune de Eckwersheim.

Le financement des travaux ainsi que des études préalables, ayant permis de rédiger le plan de gestion, ont été intégralement pris en charge par Réseau Ferré de France sous suivi réalisé par la société SETEC international et du FARB qui en obtiendra ultérieurement la propriété.

Le site était à l'origine un étang de pêche laissé à l'abandon depuis une cinquantaine d'années avec des berges en palplanches métalliques.

Les travaux ont donc dans un premier temps été axés sur le réaménagement des berges en pente douce et l'évacuation de matériaux exogènes.

Puis à la plantation d'une haie écran, de la création d'un îlot constitué de souches d'aulnes et d'une petite mare satellite afin de soustraire cette zone à l'accès de poissons bien présents dans le plan d'eau. ■



Le site de Willgottheim avant et après aménagement

Aménagement d'une mare sur la commune de Willgottheim dans le Kochersberg

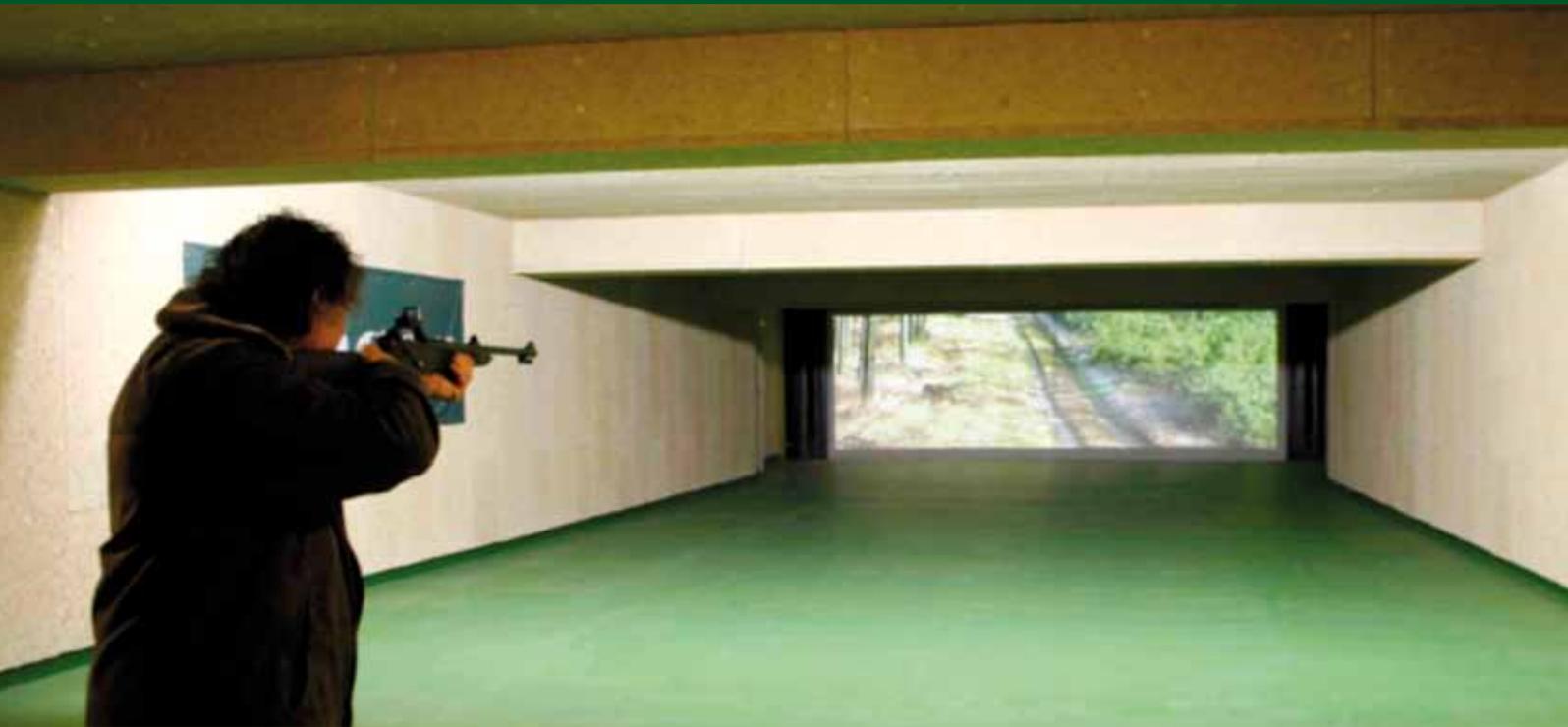
Cet aménagement a été réalisé sur une parcelle attribuée au FARB sur la commune de Willgottheim.

Les travaux ont été réalisés avec l'aide financière du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier (remembrement). Le chantier a été suivi par M. Issenmann de l'ONF qui intervenait en

tant que maître d'œuvre associé des travaux connexes à l'aménagement foncier et réalisé par Nature et Technique. Ainsi, sur cette zone où n'existait plus de milieu favorable aux amphibiens et à la faune associée aux zones humides, cette lacune est désormais corrigée. Cette mare, d'une surface de 5 ares en eau accompagnée d'un îlot au centre, a d'ailleurs l'avantage d'être associée à un boisement humide préservé servant de refuge permanent à de nombreuses espèces. ■

Cyné'TIR

**La meilleure alternative – et la plus ludique –
pour celles et ceux qui veulent s'entraîner au tir
du grand gibier en battue**



Plus de 60 films tournés en conditions réelles de battues

Horaires d'ouverture :
Tous les jours de 9h à 22h

Réservations :
Tél. 03 88 79 12 77
Béatrice Roecker, FdC67
www.fdc67.fr
(en quelques clics
avec possibilité de paiement
au Cyné'tir)



Tir à balles réelles

- avec votre propre arme
- avec nos armes de prêt

Tir au laser

- carabine « laser » fournie

Tarif

- 80 € par heure pour le groupe quel que soit le nombre de personnes

PARCE QUE C'EST L'ENTRAÎNEMENT QUI FAIT LE MAÎTRE

Petites annonces

Chasse offre

■ Cherchons 2 partenaires pour les saisons 2015-2019. Forêt domaniale de 820 ha, plan de chasse important, 10 WE de battues, affûts, pirsch, baraque de chasse, restaurant et gîtes sur place. 3000€ la part, possibilité de partager avec un invité permanent. Domaine dans le 54 à 15 mn de Saint-Dié. **Tél. 06.18.76.66.34**

■ Très belle chasse, vallée de la Bruche, riche en cervidés, sangliers et chevreuils, propose part de chasse ou demie part. **Tél. 03.88.85.25.64**

■ Association de chasse, nord de Strasbourg, territoire 1400 ha, boqueteaux petit gibier naturel, chevreuils, sangliers cherche 2 associés. Affût et chasses collectives. Abris de chasse. Part 3500€ justifiés. **Tél. 06..76.29.08.70**

■ Cherche 2 partenaires suite décès. Lot de chasse 600 ha région Niederbronn. Ambiance conviviale. Chalet de chasse. Sangliers, chevreuils. Bien pourvu en miradors. **Tél. 06.47.44.39.80**

Chiens

■ Vends chiots Braque de Weimar, pure race, non Lof. Vaccinés, Pucés, queue écourtée. Dispo fin mai. Puce mère 250269604417367. **Tél. 03.88.00.40.62**

■ À réserver chiots Beagle LOF, nés le 25.03.2015, 3 mâles et 3 femelles. Disponibles fin mai. Région Wingen-sur-Moder. **Tél. 06.72.43.85.51**

■ Issu d'un élevage familial, nous vendons magnifiques chiots Braque de Weimar pure race, nés le 25 mars avec queue écourtée, puce électronique, vaccin et vermifuge. Disponible fin mai. Non Lof. 650€. Puce de la mère: 250269604417367. **Tél. 06.73.28.15.84 Secteur Saverne.**

■ Vends chiots femelles type Jack Russell, parents chasseurs mère lof confirmée 2HCG781, nées le 17 01 2015, disponibles fin mars, pucés, vaccinés à jour vu l'âge des chiots. 500€ à débattre. **Tél. 03 69 20 39 94 HDR. Polèse Régis, 20 rue d'Oslo 67000 Strasbourg.**

■ Vends chien de chasse race Wachtelhund, 3 ans, bonne santé, gentille avec les enfants. 300€ à débattre. **Tél. 06.03.93.58.03 ou 06.99.47.98.00**

■ Particulier vend chiots Teckel poil dur, standard, LOF n° 220368/42740. Vaccinés et pucés. Disponibles mi-juillet. Parents excellents chasseurs. Elevés en Famille. **Tél. 03.88.87.38.66**

■ Chiots Petit Munsterlander, rare portée cotée 10/12 pour chasseurs exigeants et connaisseurs. Chasses eau, arrêts plumes, poils donne de la voix, beauté et dysplasie. Réserve de suite. Mères n°250269602379610. Chiots vendus, vaccinés, pucés, vermifugés et LOF garantie chasse. **Tél. 06.83.32.20.22 le soir.**

■ Chiots Drahthaar à réserver. 7 mâles et 2 femelles nés le 07 mai 2015. Disponible mi-juillet. Vaccinés et pucés. Inscrits au LOF. Mère: ENYA VOM RHEINHAMEN LOF 7DRA35551/7000. Tous les concours allemand

VJP HZP Vainqueur ler prix VGP Recherche au sang. Aboyeur à mort. Père: CANIS PALATINA LOF 216210 Tous les concours allemand VJP HZP VGP HEGEWALD. Parents issus d'une grande lignée de travail. Contact Mr Erbs Gilbert Munchhausen au **06.89.23.00.62 ou 03.88.86.51.09**

■ Chiot Rouge de Hanovre, LOF, à réserver. Parents LOF de très bonne lignées, Père TAM 9/10 en pistage. **Tél. 03.89.58.91.28 ou 06.80.25.86.50**

Armes

■ Achète armes anciennes de collection, catégorie D1/D2: fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, etc. **Tél. 06.82.86.97.85**

■ Carabine semi-automatique Remington 280 Modèle 7500 avec lunette Tasco-Varmint 2,5 x 10 x 45. Excellent état. Carabine de chasse Baikal cal. 222 Remington à 1 coup avec lunette Tasco 4 x 40. Etat excellent. Carabine 5,5 mm 22 LR marque JW 15 à chargeur 5 coups. Carabine 5,5 mm 22 LR marque Anschütz à répétition avec lunette Norconia 3 à 9 x 3. Très bon état. Fusil de chasse juxtaposé cal. 16, marque Spécial Poldi Electro. Bon état. Prix à débattre. **Tél. 03.88.00.44.09**

■ Carabine Tikka M 695 - 300 Win avec point rouge Bushnel Trophy. Bon état avec housse et 2 boîtes de balles. Prix: 700€ à débattre. **Tél. 06.43.93.17.18**

■ Carabine Zastava calibre 9.3 x 62 année 2010. **Tél. 06.81.60.35.94**

■ Cause cessation chasse vend carabine cal. 270 winchester avec point rouge bretelle étui de transport plus sur crosse étui de 10 balles sur Hagenau. Le tout 400€. **Tél. 06.31.64.22.35**

■ Lunette B. Nickel made in Germany 1.5 x 6x 36 ré »t. 1 rail prise avec crochets 200€. **Tél. 06.66.66.25.17**

■ Fusil cal. 12: Beretta S687 (superposé) très peu servi (-100 cartouches). Valeur neuf 2000€ - Expertisé 1600€ (professionnel). Vendu 1500€ dont 55€ frais de transfert en armurerie. Non billes acier. **Tél. 06.09.10.26.32**

■ Express superposé ZOLI, gravure animalière Cal. 9,3 x 74R. Lunette Zeiss 1,5-6 x 42 ret.4, montage crochet. Prix: 2950€. **Tél. 06.85.30.69.18**

■ Carabine Mauser Battues 25. Calibre 7 x 64, chargeur amovible 5 cartouches monter avec Aimpoint 9000 L 4 MOA. Très bon état, prix 1400€. **Tél. 06.87.07.10.84**

■ Carabine Blaser Stützen diplomate cal 7 x 64, état neuf avec lunette Zeiss 1,1/4-4 x 24 point rouge. Montage à rail Blaser. **Tél. 06.41.84.47.69**

Véhicules

■ Vends 4x4 Mitsubishi Pajero 3.2 DID 3 portes (court). Année 04/2003, gris métal. Bon Etat. Boîte auto. Diesel 95000 Kms. Prix: 8500€ à débattre. **Tél. 06.03.04.56.80**

Ephéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Juin 2015

1 juin	04h31	à	22h22
5 juin	04h29	à	22h26
10 juin	04h27	à	22h29
15 juin	04h26	à	22h32
20 juin	04h26	à	22h34
25 juin	04h27	à	22h35
● 16 juin	● 2 juin		

Juillet 2015

1 juillet	04h30	à	22h34
5 juillet	04h33	à	22h33
10 juillet	04h37	à	22h30
15 juillet	04h42	à	22h26
20 juillet	04h47	à	22h22
25 juillet	04h53	à	22h16
● 16 juillet	● 2 juillet		

Divers

■ Chambre froide agréée, int. 1m x 2.4m x 1.9m h, jusqu'à 6 sangliers ou chevreuils, groupe monophasé 220v: 400€. Chevalet de réglage armes pour tir: 50€. Lanceur manuel pigeons d'argile pour Ball Trap: 60€. Pèse gibier à cadran: 15€. **Tél. 03.88.20.34.64**

■ Palan électrique 220v - 220 kg avec potence et télécommande filaire, neuf, dans boîte, jamais servi: 60€. Treuil électrique 12V - 2100 Kg charge roulante, avec attache attelage et télécommande filaire, dans boîte, servi 1 fois: 50€. **Tél. 06.61.53.40.86**

Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

EXPO PERMANENTE

Poêles et chaudières en fonctionnement



Un fabricant vous ouvre ses portes!

HS FRANCE

Solutions de Chauffage Hautes Performances

Rue Andersen - 67870 Bischoffsheim - Tél. 03 88 49 27 57 - www.hsfrance.com
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h -



BIEN COUVERT ? CHASSEZ LE DOUTE EN CHOISSISSANT L'ASSURANCE DU CRÉDIT MUTUEL !

LA RÉPONSE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE :

- UN CONTRAT SIMPLE
- DES GARANTIES ESSENTIELLES
- VALABLE DANS TOUS LES PAYS DE L'U.E

Crédit  Mutuel

ARMURERIE
Buffenoir

A dix minutes
au sud de Strasbourg !



Dépot vente
Armes neuves
Réparation
Fabrication
Montage crochet

36, Impasse de la Gare / 67640 - LIPSHEIM
Tel : **03 88 68 16 96** **P** gratuit
www.armurerie-buffenoir.fr